

N° 319
Octobre
2014



Maires Ruraux de France

36 000
COMMUNES

Le mensuel des maires ruraux de France

DOTATIONS LA BAISSSE CONTRE-PRODUCTIVE



DOSSIER

Ministère de la Ruralité

ACTUALITÉS

Réforme territoriale

FENÊTRE SUR

Rythmes scolaires



CONGRES 2014 de l'AMRF
Un ministère de la Ruralité, pour quoi faire?
18 et 19 octobre à Nohant (Indre)

SOMMAIRE

EDITORIAL

DOSSIER

Ministère de la Ruralité :
Quelles attentes ?

Page 3

ACTUALITÉS

Dotations :
La baisse contre-productive

Page 8

Réforme territoriale :
Mise sous tutelle

Page 10

RÉSEAU

AMR63 :
Demain, l'interco de gestion ?

Page 12

FENÊTRE SUR

Temps d'activité périscolaire :
Premier regard des
associations

Page 14



VANIK BERBERIAN

MAIRE DE
GARGILESSÉ-
DAMPIÈRE (36)

PRÉSIDENT DE
L'ASSOCIATION DES
MAIRES RURAUX DE
FRANCE

VANIK@AMRF.FR
@DEFIBRILATORS

Les jardins du Luxembourg

Cette réforme territoriale est-elle encore possible en l'état, dans ces conditions très larges de désaveu ? Rien n'est moins sûr. Le Sénat se trouve modifié dans sa composition et les attentes des Grands électeurs, en particulier ruraux, sont on ne peut plus vives. Pas de chèque en blanc donc pour les sénatrices et sénateurs élus ou réélus dimanche 28 septembre dernier. Ils devront faire la preuve de la sincérité de leur propos de campagne et en assurer l'application dans l'écriture des textes.

Nous voulons une autre réforme de notre organisation territoriale. Une réforme qui déconcentre les pouvoirs et les moyens, construisant une structure administrative qui soutienne une conception réellement décentralisée et partagée de notre territoire, en respectant une égale considération pour le citoyen des villes et le citoyen des champs.

A l'approche de la tenue prochaine des « Assises des ruralités », il serait fort utile que les clivages partisans s'estompent, afin d'éviter la stérilité d'un débat sans acte. Et surtout, une fois le diagnostic posé, pour ne pas dire le diagnostic une énième fois posé, il serait de bon ton d'éviter l'écueil d'un enterrement de première classe, comme l'ont successivement connu " le plan Marshall pour la ruralité " des uns et " le bouclier rural " des autres !

L'ambition d'une ruralité contemporaine est vitale pour le pays. Il nous appartient, en qualité d'élus de terrain, de l'imposer à ceux (pas tous) qui parfois, engoncés dans le moelleux d'un fauteuil de velours rouge, se laissent aller à des rêveries aussi confortables que surannées.

Notre ruralité n'a rien de commun avec les parterres fleuris des jardins du Luxembourg.

RENSEIGNEMENTS - CONTACTER L'AMRF

Si vous souhaitez recevoir des informations sur l'AMRF, merci de nous faxer ce bulletin au 04 72 61 79 97 ou de nous le retourner à : AMRF, 52 avenue Foch, 69006 Lyon
Vous pouvez également nous contacter au 04 72 61 77 20.

Nom, Prénom :
Maire de la commune de
Adresse :
CP, Ville : Téléphone :
E-mail :

36000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE - N. 319 / OCTOBRE 2014

FONDATEURS Etienne Furtos - Jean Herbin - François Paour - Gérard Pelletier - Pierre-Yves Collombat - Andrée Rabilloud
REDACTION 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 72 61 79 93 • 36000communes@amrf.fr

Directeur de la publication : Vanik Berberian

Rédactrice en chef : Julie Bordet-Richard • Ont également participé à ce numéro : Hervé Cassagne, Catherine Champeymont, Catherine Leone, Margaux Ollagnier, Cédric Szabo
EDITE par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 72 61 77 20 • Fax 04 72 61 79 97 • amrf@amrf.fr

COMITÉ DE RÉDACTION Vanik Berberian - Marie Jeanne Béguet - Dominique Bidet - John Billard - Jean-Paul Careret - Guy Clua - Aurélien Ferlay - Michel Fournier - Nadine Kersaudy - Marie-Antoinette Métral - Louis Pautrel

IMPRIMERIE Imprimerie Albédia - Aurillac - Imprimé sur papier PEFC/10-31-1446 issu de forêts gérées durablement • Dépôt légal 3e trimestre 2014 • CPPAP 0616 G 84 400 • ISSN : 0245 - 3185

RELATION ABONNÉS - RESEAU Catherine Champeymont • Tél. 04 72 61 77 20 • amrf@amrf.fr
ABONNEMENTS Adhérents 19 € • Non-adhérents 37 € • CCP LYON 1076-40 Y

Ministère de la Ruralité

Quelles attentes ?

Le remaniement ministériel du mois d'août a permis l'apparition du ministère de la Ruralité. Très présente sur le sujet, l'AMRF a enfin été entendue.

Il ne s'agit cependant pas d'un ministère à part entière, mais d'un titre ajouté au portefeuille déjà conséquent de Sylvia Pinel. La ministre gère désormais l'Égalité des territoires, le Logement et la Ruralité.

Pour le ministère, trois objectifs ont été fixés : « combattre le sentiment de relégation », « répondre aux défis des nouvelles ruralités » et « montrer les atouts des territoires ruraux ».

Mais qu'en attendent les maires ruraux ?

Numérique

John Billard, vice-président de l'AMRF chargé du numérique : « Aujourd'hui, le réflexe numérique doit être constant, dans les entreprises, les communes ou... le ministère de la Ruralité ! 20% de notre énergie et des budgets doivent être consacrés à des projets numériques. Par exemple pour la simplification administrative, le service au public par Internet... Un citoyen qui ne pourra y accéder sera exclu. »

Le numérique est partout désormais: dans les entreprises, l'automobile, la télésurveillance pour le maintien à domicile, etc. « Dans mon département, la gendarmerie a conçu une "appli" pour signaler les vols de tracteurs. C'est un système d'alerte qui permet de diffuser les caractéristiques d'un engin volé aux fabricants, aux garagistes, etc. Et ça marche ! »

« J'attends tout d'abord que l'accès au numérique soit vraiment considéré comme un service de base, dont on ne peut pas se passer : comme l'eau ou l'électricité. L'accès au très haut débit doit être une "facilité" qui va de soi. Je ne parle pas de la France de 2025 ni même celle de 2015, mais de celle de demain matin. Dans les territoires ruraux, nous sommes en perma-

nence sous la menace de la fracture numérique ».

Pour sa part, Fabrice Dalongeville, président des maires ruraux de l'Oise, veut mettre l'accent sur la nécessité de la continuité de la mobilité numérique : « Il manque encore trop de pièces dans le puzzle de la téléphonie mobile, de la 3G et de la 4G, constate-t-il. Les habitants de nos communes sont de plus en plus mobiles, ils ont besoin que leur appareil connecté se déplace avec eux ».

C'est un besoin que ne couvre pas l'accès internet à très haut débit en fibre optique car il est fixe et risque de concerner d'abord les zones d'activité et les villes. « Il faut un service public de l'accès à l'internet mobile sur l'ensemble du territoire. Hier, France Télécom a

déployé des cabines téléphoniques jusqu'aux petites communes, pour que chacun ait accès au téléphone partout. Aujourd'hui, l'enjeu n'est plus le même : ceux qui possèdent une tablette veulent pouvoir se connecter partout par wifi.

Mon dernier point est une prise de conscience de la ministre : nous sommes entrés dans une économie du partage, avec de nouveaux modèles affranchis des problèmes de débit. Le covoiturage se développe rapidement, les usages dans le tourisme également. Il faudrait également évoquer l'enseignement à distance et par exemple les MOOCs, ces cours proposés par toutes sortes d'acteurs, notamment des universités. L'avenir de la ruralité passe aussi par là. »



Le point de vue

**Michel Fournier, premier vice-président de l'AMRF
Président des maires ruraux des Vosges**

« **C**e nouveau ministère a au moins le mérite de remettre la ruralité au gout du jour.

Mais nous avons déjà vécu plusieurs tentatives des gouvernements successifs et ça n'a pas donné grand-chose. Quels seront les engagements de madame Pinel?

Ce ministère aura l'obligation de considérer qu'une grande partie de la population – on parle de 20% des Français – a un réel besoin en service et en écoute.

Si ces besoins ne sont pas pris en compte, la situation peut très vite arriver à un second tour de la présidentielle comme en 2002.

Est-ce qu'on a conscience qu'un fossé se creuse entre le gouvernement et la population rurale ?

La plus grosse difficulté : l'accès au Haut Débit. Plus au-

cune initiative ne pourra se faire dans des secteurs qui ne sont pas couverts.

J'attends un Plan Marshall pour le Haut débit en milieu rural, avec des moyens financiers. Au moins qu'on puisse jouer à égalité avec les pôles urbains. C'est la priorité n°1.

Dans ma commune (Les Voivres), cinq ingénieurs sont venus s'installer dans le cadre de notre couveuse d'entreprise. Ils se connectent grâce à un satellite. Le 15 du mois, ils ont épuisé leur quota de connexion.

Pour moi, l'accès au haut débit est la priorité première pour la ruralité. Il faut investir pour recréer de la richesse, si on veut que le milieu rural puisse vivre. »

« Il y a aussi le problème lié au statut du maire. On n'aura plus que des retraités comme élu : à 600 euros, on ne peut pas se dire « Je vais consacrer ma vie



à ça ».

Je suis d'accord pour qu'on rationalise les communes, mais il faut mettre les moyens pour que les communes nouvelles aient des élus jeunes, qui ne se consacrent qu'à leur mairie. Tous les autres domaines : le logement, l'urbanisme, etc., on peut les maîtriser, mais le haut débit et le statut de l' élu, on ne peut rien faire à notre niveau. »



Culture et patrimoine

"J'attends de ce ministère tout d'abord qu'il encourage les réseaux de lecture publique car ils permettent un maillage essentiel pour la ruralité : des bibliothèques locales alimentées par une bibliothèque centrale, auxquelles s'ajoutent des interactions au sein du réseau". Marie Jeanne Béguet, vice-présidente de l'AMRF en charge de la commission Culture et Patrimoine, s'attache d'emblée à la dimension pratique et au travail entre les professionnels de la BDP (Bibliothèque départementale de prêt) et les bénévoles au plus près des territoires.

« En matière de cinéma, poursuit-elle, j'attends du ministère qu'il soit vigilant par rapport à l'hyperconcentration des salles dans les multiplexes. Il faut se rendre compte



Photo AMRF

que le coût d'une sortie pour une famille d'élève facilement à plus de 60 euros : elles ne peuvent pas se le permettre souvent ». « Il faut encourager le financement des petites salles locales, poursuit la maire de Civrieux (Ain) : Cela permet de li-

miter les déplacements, c'est une question de développement durable ». Financement toujours : « En Rhône-Alpes, les jeunes bénéficient d'une carte fournie par la région (carte M'Ra), qui leur permet d'acheter des livres, d'aller au ci-

10 000
VISITEURS
ATTENDUS!

DEVEZ-VOUS
EXPOSANT ET/OU
PARTENAIRE

PROJETS EN
CAMPAGNE.COM

1^{ER} SALON
ONLINE

VIVRE & TRAVAILLER AU VERT

21.22
NOVEMBRE
2014

néma ou au théâtre. Mais des dispositifs de ce genre existent-ils partout ? La ministre pourrait les mettre en valeur. »

Côté patrimoine, le maire de Lion-en-Sullias (Loiret) attend pour sa part de la ministre qu'elle pèse pour faire évoluer les règles de protection des bâtiments. « Il faudrait plus de souplesse sur les périmètres qui sont arbitrairement un cercle de 500 mètres autour du bâtiment », indique Gilles Lepeltier qui s'était battu pour faire déclasser l'église de la commune. « Lion-en-Sullias ce n'est pas Versailles ! D'autant qu'on remarque parfois que certains

OPAC bénéficient parfois de certaines tolérances qui ne sont pas appliquées aux propriétaires dans la commune ».

Quant à Vanik Berberian, président de l'AMRF, il considère comme important que les subventions pour la restauration du patrimoine soient proportionnées à la capacité financière des communes.

Marie Jeanne Béguet fourmille d'idées auxquelles il faudrait que la ministre se montre sensible : la diffusion de la culture avec un soutien aux troupes de théâtre, l'aide à la pratique de la musique ou encore le soutien à la création avec le déve-

loppement de résidences d'artistes à la campagne. « L'aide du conseil général est souvent très importante pour ces projets, signale-t-elle. Il joue un rôle essentiel pour la culture dans nos communes. »

Ancienne enseignante, la maire de Civrieux signale à la ministre, pour conclure, une spécificité du monde rural en matière de culture : les lycées agricoles sont les seuls à disposer d'un "enseignement socio-culturel". Celui-ci avait été mis en place pour compenser les "handicaps culturels". Un exemple à suivre et à généraliser aujourd'hui ?

Services publics

« Il faut absolument relancer le projet de "Points Visio Publics" menés en Franche-Comté, démarre le président des maires ruraux du Doubs, Daniel Cassard : ça ne marche pas car deux opérateurs seulement ont accepté de participer à cette mutualisation de services à distance. A quoi cela est-il dû alors qu'en Auvergne les mêmes Points visio publics permettent d'entrer en contact par visioconférence avec une vingtaine d'opérateurs de services publics différents ? » Par exemple : Pôle Emploi, URSSAF, CAF, MSA, CRAM, etc. « Chez nous, ça ne va pas du tout : la situation est bloquée. Le ministère de la Ruralité doit agir sur les opérateurs. J'ai l'impression que ceux-ci ne veulent pas changer leurs modes de travail. Il faut pourtant faire évoluer ces services publics. »

Concernant La Poste, le maire de Belmont a l'impression d'être revenu plusieurs années en arrière, à l'époque des réductions d'horaires autoritaires de bureaux de poste.



Photo AMRF

« Qu'est devenu le dialogue qui s'était mis en place ? Les maires ruraux doivent taper du poing sur la table : le fonds national de péréquation territoriale est bien alimenté par une exonération de fiscalité dont bénéficie La Poste, non ? Enfin, nous avons besoin de justice entre villages et villes en matière de dotations : qu'un urbain représente deux fois plus qu'un rural, ce n'est pas normal. La solidarité gouvernementale doit s'exprimer dans les budgets », insiste Daniel Cassard.

Jean Boinet, pour sa part, s'attache aux conséquences sur les services

publics du désengagement de l'Etat et de l'évolution des institutions. Pour le président de maires ruraux de Corrèze, « les services au public sont de plus en plus assurés par des communes qui ne disposent pas des moyens nécessaires. » Par exemple, pour l'instruction de certains permis de construire. Jean Boinet évoque un permis délicat à instruire en raison de contraintes liées à la protection du patrimoine. « La préfecture m'a répondu qu'il manquait une pièce au dossier et m'a demandé de retirer le permis accordé, alors que les travaux avaient débuté », se dés-

ole-t-il. Aujourd'hui, les services de l'Etat se désengagent de l'instruction des permis... « mais cela ne les empêche pas d'envoyer des mises en demeure après coup ! »

Autre exemple du désengagement de l'Etat en manière de service public : si un habitant de la commune va à la gendarmerie pour signaler un problème, les gendarmes le ren-

voient souvent vers le maire car ils n'ont pas le temps ou les effectifs : "Adressez-vous au maire, il a des pouvoirs de police".

Le maire de Roziers d'Egleton constate en outre que les intercommunalités tendent de plus en plus à devenir des collectivités et non des outils au service des communes. « D'accord pour un transfert de

l'appui technique, mais pas de la décision : on glisse petit à petit vers la disparition des communes ! La ruralité est un territoire d'avenir à condition de la préserver dans toutes ses dimensions. Qu'advient-il en matière de services publics si l'on se coupe du tissu des 550 000 élus bénévoles ? »

Finances

« Il ne faudrait pas que la ruralité ne soit qu'un mot rajouté à un ministère qui a déjà plusieurs titres. Je crains que son influence soit limitée, mais c'est dans les actes que l'on jugera de son utilité. L'écart de dotations varie de 1 à 2 selon la

taille des communes et de 1 à 4 entre les communautés de communes et les communautés urbaines ou les métropoles. Si les communes dont la dotation globale de fonctionnement est la plus faible sont exonérées des réductions pré-

vues par le gouvernement dans le projet de loi de finances 2015, alors le ministère de la Ruralité sert à quelque chose. », *Denis Durand, président des maires Ruraux du Cher*

Dossier réalisé par H. Cassagne et J. Bordet-Richard



Programme



Samedi matin

10 h 00 / Ouverture du Congrès

Intervention de Jérôme Puyot, Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

10 h 30 / Quels enjeux pour une politique de la ruralité ?

Intervenants : André Lagout, ancien Directeur (AMRF), premier vice-président de l'Association des Maires de France, président de l'Institut des Politiques Locales, Pierre Lacroix, ancien ministre.

Samedi après-midi

14 h 30 / La ruralité dans les actions de l'Etat

Intervenants : Olivier Bregier, directeur général de l'INRA, député, ancien Président, Gouverneur de l'Institut des Politiques Locales, Olivier Ferrero, ancien ministre, ancien de La Poste (AM)

16 h 30 / Quelle politique d'Etat pour la ruralité ?

Intervenants : Michel Hébert, ancien Ministre de la Ruralité, ancien de l'Etat des Energies (AM), Bruno Lacroix, ancien ministre.

Dimanche matin

1/ L'Urbanisme, comment s'y retrouver dans le paysage des règles et le statut de l'Etat ?

Intervenants : Philippe Baffin, conseiller, ancien chef de bureau de droit de l'urbanisme au ministère de l'Équipement

2/ Participer à la « première bonne nuit » : vivre sur les enjeux des communes rurales

Intervenants : André de Harcourt, ancien de « l'Institut de la Ville », Gilles Buisson, ancien de l'Institut des Politiques Locales, ancien de l'Institut de l'Énergie (AM)

3/ Modernisation du rôle de la ruralité : quels rôles pour les bougies et les nouvelles municipalités ?

Intervenants : Pierre-Louis de la Roche, ancien de l'Institut des Politiques Locales

Intervention d'Alexandre Jardin, écrivain, inventeur du mouvement « sans actes citoyens »

Congrès 2014

Un ministère de la Ruralité, pour quoi faire ?

Samedi 18 & dimanche 19 octobre 2014 à Nohant (36-Indre)



Renseignements et inscription sur www.amrf.fr

Dotations

La baisse contre productive

Le Projet de loi de finances 2015 prévoit une réduction des dotations aux collectivités territoriales : 11 milliards d'euros sur trois ans.

« On a sans doute, ensemble, beaucoup d'économies à faire mais, à mon avis, on n'arrivera pas à 10 milliards », lançait à la presse Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation, en avril 2014. Elle avait raison sur le montant. Il ne s'agit pas de 10 milliards mais de 11 milliards d'euros d'économie sur les montants versés aux collectivités entre 2015 et 2017.

11 milliards que les communes, les départements ou les régions n'auront pas. 3,67 milliards d'euros pour la seule année 2015. « Au sein du bloc communal, le gouvernement propose de reconduire la clé de répartition retenue en 2014 : à savoir 70% de l'effort pour les communes (1450 mds) et 30% pour les EPCI (621 mds). »*

Le gouvernement prévoit une économie des dépenses publiques de

50 milliards d'euros sur trois ans. « Cet effort sera partagé par l'ensemble des acteurs de la dépense publique. Il est indissociable des mesures destinées à permettre plus de croissance et d'emploi de manière durable : au niveau national, en réduisant les prélèvements fiscaux et sociaux sur les entreprises d'une part, sur les ménages aux revenus modestes d'autre part ».*

D'une part, le gouvernement prévoit de limiter les dépenses publiques au profit des entreprises, pour créer plus d'emplois nous dit-on. Mais alors pourquoi appauvrir les collectivités qui sont elles-mêmes sources d'emplois ? Dans une publication de la Direction générale du Trésor et de la politique économique (Lettre n°37, mai 2008), il est rappelé que « les effectifs des collectivités territoriales (1.7 millions de personnes y com-

pris emplois aidés pour 2.5 millions d'agents de l'Etat) représentent environ le tiers des emplois de la fonction publique ».

D'autre part, puisque l'Etat est prêt à aider les ménages les plus pauvres en les exonérant d'impôt sur le revenu, pourquoi n'aide-t-on pas aussi les communes les plus pauvres en ne réduisant pas le montant de leur dotation ? Rappelons que la dotation globale de fonctionnement par habitant dans les communes urbaines est le double de celle des communes rurales.

Au moment même de la sortie de l'ouvrage de Christophe Guilluy - sur la fracture entre une France citadine et intégrée à l'économie mondialisée et une France périphérique où se regroupe 60% de la population, délaissés -, le gouvernement a choisi de ne s'occuper que de la surface du problème

La dette nette des administrations publiques en fin de trimestre et sa répartition sous-secteur

(en Mds€)

	2013T1	2013T2	2013T3	2013T4	2014T1
Ensemble des adm. publiques	1709,8	1727,3	1742,7	1773,0	1790,2
dont :					
État	1375,3	1396,0	1414,8	1431,9	1449,9
Org. divers d'adm. centrale	9,1	8,9	7,5	4,4	3,8
Adm. publiques locales	160,7	159,8	159,9	170,0	167,5
Adm. de sécurité sociale	164,7	162,6	160,4	166,7	169,0

et de continuer à étouffer les territoires les plus pauvres.

Sur son site Internet, le gouvernement justifie la réforme de la Dotation globale de Fonctionnement par la volonté « d'encourager les comportements vertueux » des collectivités. Ce qui reviendrait à dire que celles-ci seraient trop dépensières et à l'origine de tous nos maux fiscaux. Or, il semble, chiffre de l'Insee à l'appui, que la dette de l'Administration locale soit minime comparée à celle de l'Etat. Elle s'élèverait à 167,5 Mds d'euros dans le premier trimestre 2014 pour une dette globale de 1790,2 Mds d'euros, dont 1449,9 pour l'Etat. N'oublions pas non plus que les collectivités n'ont pas la possibilité de voter un budget qui ne serait pas équilibré...

Selon le Premier président de la Cour des Comptes, Didier Migaud : « Les collectivités territoriales contribueraient pour 11 milliards d'euros : le gouvernement anticipe un ralentissement marqué de leurs dépenses sous l'effet de l'évolution des dotations de l'Etat et d'une baisse des investissements. Plus précisément, il anticipe qu'un euro de dotation en moins entrainera un euro de moindre dépense. Or rien n'empêche les collectivités de relever la fiscalité locale ou de recourir à l'endettement. En 2013, alors que



Photo AMRF

les communes subissaient le gel des dotations de l'Etat, leurs dépenses de fonctionnement se sont accrues et leur déficit, ou plutôt leur besoin de financement, a progressé. Les dépenses de personnel ont progressé de 2,6% dans les communes et de 7,2% dans les intercommunalités ». Cette baisse de dotations pourrait, selon ces dires, ne servir à rien. Si une collectivité s'endette, l'Union européenne ne fera aucune distinction entre sa dette et celle de l'Etat puisque un euro dépensé par une collectivité est strictement équivalent à un euro dépensé par l'Etat. Et comme l'Etat n'a pas la possibilité d'intervenir dans l'administration des collectivités locales (article 72 de la Constitution), il est impos-

sible d'empêcher l'endettement. Cette baisse de dotation pourrait n'entraîner aucune économie, mais participera certainement à la fragilisation des finances locales.

L'ensemble des associations d'élus contestent le principe de la baisse des dotations. Elles l'ont rappelé au gouvernement lors de la réunion de concertation pour la préparation du Projet de loi de Finances 2015, le 11 septembre.

Dans le document de travail qui leur a été remis à l'issue de la réunion, une mesure, « soumise à la concertation » concerne le versement des dotations aux EPCI plutôt qu'aux communes. « Cette préconisation dissimule mal la volonté récurrente de supprimer les communes. Face à la résistance ancienne et ancrée dans l'attachement à la démocratie locale et de proximité, l'Etat tente de contourner l'obstacle en asséschant financièrement les communes et en transférant toujours plus de compétences sans l'assentiment des élus. » soulignait l'AMRF dans un communiqué.

Julie Bordet-Richard



* D'après la « contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques sur la période 2015-2017 » 11 septembre 2014

** Débat d'orientation des finances publiques. Juillet 2014.

Réforme territoriale

Mise sous tutelle

Le premier projet de loi, concernant la fusion des régions, est déjà dans la navette parlementaire, mais le second texte, relatif à l'organisation territoriale, est prévu pour début novembre dans l'agenda parlementaire.

Le Président de la République a résumé ainsi la réforme territoriale lors de son entretien avec la presse le 18 janvier : « Moins de régions, mais des régions plus fortes, des départements qui pourront être, selon les populations, selon les territoires, des intercommunalités renforcées. »

Depuis le 8 avril et le discours du Premier ministre devant les parlementaires, l'idée de supprimer les départements dans un avenir proche avait été lancée.

Lors du remaniement ministériel du mois d'août, le Parti radical de Gauche avait réussi à négocier qu'on ne supprime pas les départements ruraux et dans son discours du 16 septembre, le Premier ministre avait réaffirmé que les départements ruraux ne seraient pas concernés par la suppression des départements prévus dans le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Mais qu'est ce qu'un département rural ? Aucun détail n'a été donné par le gouvernement. La question semble essentielle parce que si l'on se réfère au rapport récemment remis à la ministre de la Ruralité sur « l'hyper ruralité », peu de départements seraient considérés comme ruraux.*

Régulièrement, on cite la métropole de Lyon comme exemple pour cette future réforme. Mais le département du Rhône n'est pas voué à disparaître. Qu'il soit poussé hors des frontières de la métropole, oui, mais il n'en reste pas moins un département. Si les grosses intercommunalités ou métropoles récupèrent les

compétences du conseil général, qu'en est-il du secteur hors de cette zone urbanisée ? Chaque département ou presque n'a-t-il pas une zone rurale qui n'est pas concernée par une future métropole ?

Ce qu'on sait, pour le moment, se résume au contenu du projet de loi remis au Parlement le 18 juin 2014 par Marylise Lebranchu.

On sait que le texte prévoit de grossir les intercommunalités « à l'échelle des bassins de vie ». Les EPCI devront compter 20 000 habitants minimum au lieu des 5000 actuels. Le gouvernement précise que des exceptions sont prévues notamment dans les zones de montagne ou dans les territoires peu denses. Mais il ne donne aucun détail sur les seuils à atteindre pour cette dérogation...

Un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale sera arrêté avant le 31 décembre 2015. « L'article 15 permet au préfet, selon une procédure dérogatoire au droit commun, de créer, modifier le périmètre ou fusionner tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le préfet pourra également proposer une création, modification ou fusion non prévue dans le schéma après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), laquelle a la possibilité d'imposer des modifications au projet si celles-ci sont votées à la majorité des deux tiers de ses membres et sont conformes aux objectifs assignés à tout schéma départemental de la coopération intercommunale. »

Nous avons souvent évoqué les mariages forcés entre communes dans nos colonnes, la situation ne devrait pas s'améliorer en 2016... « L'ensemble de ces opérations doit être achevé au 31 décembre 2016. »

Le nombre de compétences obligatoires des communautés de communes devrait aussi augmenter. Le projet de loi prévoit de transférer la promotion du tourisme et l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Et pour bénéficier de la DGF bonifiée, une communauté de communes devra exercer six compétences parmi une liste de onze.

Le projet de loi prévoit aussi de supprimer la clause de compétence générale pour les régions et les départements.

Enfin, « l'article 33 vise à permettre la participation des collectivités territoriales au paiement des amendes résultant de la reconnaissance de manquements de la France à ses obligations nées de l'application du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne lorsque ce manquement est constaté dans le cadre de l'exercice d'une compétence décentralisée. »

La lecture au Parlement de ce second volet de la réforme territoriale débutera en novembre. Il ne fait aucun doute que les amendements seront nombreux.

Julie Bordet-Richard

* Hyper-ruralité : un pacte national en 6 mesures et 4 recommandations pour "restaurer l'égalité républicaine", Alain Bertrand
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/144000475/>

Manifeste pour le Monde Rural

Vingtième anniversaire

L'AMRF fête ce mois-ci le 20e anniversaire du Manifeste pour le Monde rural. Cet ouvrage concis rédigé par Pierre-Yves Collombat, alors Premier vice-président de l'AMRF et président des maires ruraux du Var, a longtemps constitué le "corpus idéologique" de l'AMRF. Interrogé dans le numéro 289 de *36000 Communes* (octobre 2011), l'auteur avait défendu la dimension "politique" de cet écrit qui exprime les raisons essentielles de l'engagement des maires ruraux pour la "cause rurale".

Un texte toujours d'actualité, auquel son auteur n'envisageait alors que deux retouches : "J'insisterais plus sur l'interpénétration de l'urbain et du rural. Le phénomène est aujourd'hui plus nettement perceptible qu'à l'époque. La métropolisation a gagné du terrain et l'urbanisation se diffuse sur l'ensemble du territoire".

En outre, poursuivait-il, "Il conviendrait probablement aussi d'analyser les effets des transferts financiers – transferts sociaux, retraites... – entre le niveau national

et les territoires, entre les territoires, qui donnent des moyens supplémentaires aux zones d'accueil mais aussi des charges. Le débat sur la péréquation ne prend pas suffisamment en compte cet aspect des choses, à mon goût."

Le texte intégral du Manifeste est disponible sur le site amrf.fr (rubrique Nous connaître > Nos positions > Textes fondamentaux (colonne de droite))

H.C.



Créez le site internet de votre commune ! pour seulement 180€ par an sans connaissances particulières en informatique



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.campagnol.fr
Offre réservée aux adhérents de l'AMRF

AG de l'AMR63

Demain, l'«intercommunalité de gestion» ?

Lors de son assemblée générale, l'AMR63 s'est attaquée au flou persistant de la réforme territoriale : "Les maires sont actuellement confrontés à des questions de leurs administrés sur l'évolution de leur village : quelles seront les compétences de la commune à l'issue de la réforme engagée ? Quel sera son rôle demain?", a lancé d'entrée le président des maires ruraux du Puy-de-Dôme, Sébastien Gouttebel. Face à cette interrogation, une réponse claire des élus : une vigilance sans relâche et la participation à chaque réunion sur ce thème avec l'engagement ferme de "faire entendre la voix de la ruralité".

Autre question cruciale posée par le président de l'AMR63 : "Quelle sera la structure au plus près des communes qui va les aider pour la péréquation?". Le président du conseil général, Jean-Yves Gouttebel (aucun lien de parenté avec le président des maires ruraux !), a affirmé avec force qu'il fallait préserver le département "parce qu'il faut un échelon de proximité entre la région d'une part et la commune et l'intercommunalité de l'autre".

Premier événement de la rentrée, l'assemblée générale de l'association des maires ruraux du Puy-de-Dôme a donné le ton au démarrage de la mobilisation des élus, malgré les efforts d'apaisement du préfet de région, Michel Fuzeau. Celui-ci s'est attaché à ré-



duire les inquiétudes des nombreux maires présents. «La question du seuil de l'intercommunalité [NDLR : fixé à 20 000 habitants dans le projet de loi] effraie beaucoup. Or, 34 des 44 EPCI à fiscalité propre du Puy-de-Dôme sont situés en zone de montagne. Donc nous ne sommes pas majoritairement concernés par ce seuil. »

Projet et gestion

« Nous sommes pleinement concernés en revanche par la logique de l'efficacité du service public », a-t-il poursuivi en se faisant l'avocat de la pratique de l'intercommunalité. « Peut-être s'est-on laissé emporter par la formule "intercommunalité de projet". Elle a fini par être comprise par "plus d'argent pour faire plus de choses". Maintenant, on n'est plus dans ce contexte-là. Oui, il faut faire de l'intercommunalité de pro-

jet. Mais également de l'intercommunalité de gestion efficace. C'est dans cet esprit que nous devons travailler ».

Paradoxalement, il avait défendu quelques minutes auparavant la mutualisation au sein des intercommunalités d'un service que les petites communes ne possèdent pas, car elles n'ont pas les moyens de le mener seules : le contrôle de l'assainissement non collectif...

Reste à savoir si l'incertitude de décisions futures, ajoutée au flou du projet de réforme, aura suffi à rassurer les maires ruraux présents, conscients des menaces auxquels ils sont confrontés. Au pays de Gergovie, l'ardeur des combattants peut dissiper toute tentative d'enfumage.

Hervé Cassagne

Temps d'activités périscolaires

Premier regard des associations

Le pire n'est jamais sûr ! Nous avons interrogé plusieurs fédérations partenaires des communes rurales dans la mise en place des temps d'activités périscolaires, afin de recueillir leur sentiment quelques jours après cette rentrée. Résultat : personne ne déplore d'"accident industriel" dans l'application cette année de la réforme à l'ensemble des communes du territoire. Même si des ajustements restent nécessaires localement.

Pour les Foyers Ruraux l'enjeu est désormais de faire cohabiter l'éducation formelle dispensée par les enseignants et les apprentissages "non savants" qu'apportent les associations et les parents

Pour José Menendez, chargé de mission rythmes scolaires de la Confédération nationale des Foyers ruraux (CNFR), « la rentrée s'est globalement bien passée dans les communes où il y a eu une véritable concertation des acteurs concernés : mairies, associations, familles et éducation nationale - malgré certaines réticences à l'origine. »

En revanche, en l'absence de concertation les niveaux de réponse varient énormément, depuis

la situation minimale où les enfants rentrent chez eux après une garderie, sans pratiquer d'activité, et les situations où les structures et associations de loisirs et périscolaires ont pris le relais et développé des activités.

« Un constat nous préoccupe : au mieux, les inégalités territoriales se maintiennent. Au pire, elles se renforcent, souvent en raison des temps de déplacements. »

En revanche, dans de nombreux cas, ces TAP ont suscité des projets ambitieux et diversifiés.

José Menendez, également directeur de la fédération du Haut-Rhin où il a accompagné la mise en place des TAP, cite particulièrement les activités dans deux communes : à Munchhouse (1500 habitants), une sensibilisation à la musique par la société de musique de la commune, destinée désormais à tous les élèves alors qu'elle n'était dispensée jusqu'alors qu'à quelques enfants.

Toujours à Munchhouse, une découverte des milieux aquatiques a été mise en place également dès la rentrée. A Rouffrach, commune de 4500 habitants en milieu rural, la société d'histoire valorise le patrimoine local en faisant réaliser des maquettes par les enfants et la société d'espagnol a proposé une initiation au flamenco dans les

activités périscolaires.

Pour les Foyers Ruraux l'enjeu est désormais de faire cohabiter l'éducation formelle dispensée par les enseignants et les apprentissages "non savants" qu'apportent les associations et les parents, afin de faire vivre la co-éducation.

« Nous avons insisté sur la nécessité de passer des conventions avec les communes, afin de donner un cadre à nos accords. »

Même impression du côté de la Fédération nationale des familles rurales (FNFR) : "Quelques jours après la rentrée, nous n'avons pas encore eu beaucoup de retours. Mais à notre connaissance, il n'y a pas eu de difficultés majeures. Les chiffres des préinscriptions ne sont pas toujours justes, il faut parvenir à ajuster la logistique et le nombre d'animateurs dans certains cas. Magali Poisson, chargée de mission enfance et petite enfance, insiste sur l'apport méthodologique des associations locales : les maires ont souvent fait appel à nous pour participer à la réflexion sur la mise en place des TAP, apporter un appui technique notamment sur la rédaction des PEDT - et bien entendu pour intervenir dans les activités.



Nous avons insisté sur la nécessité de passer des conventions avec les communes, afin de donner un cadre à nos accords. Il a fallu gérer les questions de recrutement dans le respect des taux d'encadrements lorsque nécessaire.

Nous avons mis en place à la fois des formations au Bafa et des formations non diplômantes (techniques d'animation, sécurité des enfants, etc.), puisque selon les cas des profils différents étaient requis : les contraintes ne sont pas les mêmes selon que l'activité est subventionnée ou non par la CAF.

Et nous nous sommes appuyés sur notre réseau de bénévoles. Nous sommes très vigilants à conserver ce vivier car il est fragile.

Le recrutement dans le monde rural est compliqué – nous en faisons l'expérience avec les crèches ou les directeurs de centres. Le périscolaire peut aussi apporter à certaines personnes d'avoir un complément d'activité : atsem, assistantes maternelles, etc. Mais pour l'instant le flou sur le financement futur subsiste.

Les problèmes rencontrés sont liés à l'absence d'anticipation. Certains maires ont pensé jusqu'au dernier moment qu'ils allaient pouvoir ne pas mettre en œuvre la réforme. D'autres n'ont rien fait en attendant l'élection d'un nouveau conseil municipal.

Dans certains cas, nous n'avons pas pu répondre aux demandes, quand les mairies nous ont contactés à quelques semaines seulement de la rentrée. Les contraintes financières des communes nous mettent parfois en difficulté : pour une subvention votée avant la réforme des rythmes, certains maires nous demandent parfois de prendre maintenant en charge des activités périscolaires avec un budget inchangé ...



Photo Daniel Brochier

Le périscolaire permet de faire découvrir de nouvelles disciplines aux enfants.

« L'expérience de l'an dernier a constitué un excellent ballon d'essai pour la généralisation de la réforme en cette rentrée », considère le chargé de mission rythmes scolaires de la Fédération nationale du sport en milieu rural (FNSMR), M. Delhomme. Nous avons constaté que les trois quarts d'heure généralement accordés au sport l'an dernier étaient insuffisants, en raison du temps de mise en place du matériel de l'atelier, du temps de ou encore des déplacements: il faut au minimum une heure et demie.

Désormais, nous sommes plus performants dans l'intérêt de la santé des enfants.

Le périscolaire permet de faire découvrir de nouvelles disciplines aux enfants. Nous touchons ainsi un public plus jeune et plus large, qui voudra peut-être adhérer ensuite dans une association pour pratiquer une discipline.

Mais nous ne sommes pas sûrs que le solde soit positif au bout de compte : certaines familles risquent de considérer que l'enfant pratique déjà une activité sportive

et ne voudront pas l'inscrire en club...

« L'incertitude financière est notre principale préoccupation pour la suite. Il y a matière à embaucher des animateurs pour faire face aux besoins, explique M. Delhomme. C'est impossible tant que nous ignorons si le financement d'amorçage sera pérennisé. »

Bruno Naudinot, conseiller technique du comité départemental de Seine-et-Marne, a la chance de disposer déjà de cinq animateurs salariés. Pourtant, il doit jongler en fonction des infrastructures disponibles. "Dans une commune, nous avons un gros problème d'espace puisque nous ne disposons pour le sport que d'une salle dans l'école et d'un préau. Quand l'hiver viendra, comment faire ? Heureusement, avec un bafa ou une atsem en complément de l'animateur, nous allons pouvoir répartir les enfants en deux groupes et alterner entre les deux lieux dans la même séance."

Hervé Cassagne

<http://www.fnfr.org/>

<http://www.famillesrurales.org/>

<http://www.fnsmr.org/>

CNAS L'action sociale sourire compris.



Le CNAS présent au
 **salon
des maires**
et des collectivités locales
25, 26, 27 novembre 2014
Paris - Porte de Versailles
Stand C90 - Hall 2.1

Le sourire du CNAS, je l'ai choisi pour mes agents !

Jean-Marc, maire d'une commune de 6 000 habitants :

En 2007, l'action sociale est devenue un droit pour les personnels territoriaux. J'ai alors choisi le CNAS pour offrir à mes agents des prestations sociales et des activités culturelles et de loisirs toujours plus attractives, répondant à leurs attentes. Reconnus dans leur travail, ils sont d'autant plus motivés pour servir leurs concitoyens. Le CNAS est une association mutualiste qui milite pour le mieux-vivre, et je partage ses valeurs de solidarité, d'équité et de proximité.



20 000 structures territoriales adhèrent également à ces valeurs, pourquoi pas vous ?

www.cnas.fr/adherer

Contact : Jean Tancerec : 01 30 48 09 09 - jtancerec@cnas.fr

CNAS
L'action sociale
sourire compris

Pour les acteurs du service public local